

# LE GUIDE de la VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

 **etna**  
L'ÉCOLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES AVANCÉES



Dans un contexte économique en perpétuelle mutation, **“La formation tout au long de la vie”** n’a jamais revêtu autant de sens qu’aujourd’hui. La possibilité de faire reconnaître son expérience par une certification diplômante permet à chacun **d’optimiser la mise en œuvre de son projet professionnel**. La Validation des Acquis de l’Expérience est une formidable opportunité pour tous ceux qui souhaitent assurer leur employabilité dans un marché de plus en plus concurrentiel.

## **LA VAE : QU’EST-CE QUE C’EST ?**

La Validation des Acquis de l’Expérience permet de valider des compétences acquises en exerçant une activité professionnelle salariée ou bénévole. La VAE se donne ainsi pour but d’évaluer à la fois le savoir, le savoir-être et le savoir-faire du candidat. Le candidat rédige un dossier retraçant son expérience, dossier qu’il présente ensuite devant un jury de VAE. Ce dernier peut ainsi vérifier que le demandeur possède les connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l’obtention du certificat concerné. Le jury peut prononcer une VAE totale, partielle ou refuser toute validation.

### **→ a. La VAE totale**

Lorsque le candidat remplit toutes les conditions requises, le jury de VAE propose alors l’attribution de la totalité du diplôme. Le diplôme obtenu par la VAE est le même que celui obtenu par les autres voies existantes (formation initiale, continue...).

### **→ b. La VAE partielle**

En cas de validation partielle, le jury précise la nature des connaissances et aptitudes devant faire l’objet d’un contrôle complémentaire. Le jury peut aussi définir leur modalité d’acquisition : expérience professionnelle, stage, formation complémentaire, rédaction d’un mémoire... Les compétences validées n’ont pas de durée limite dans le temps. Aucun délai n’est fixé pour la validation des modules manquants en vue d’obtenir la totalité du titre, diplôme ou certificat.

**N.B. : au cours d’une même année civile un candidat ne peut déposer qu’une seule demande pour une même certification et pas plus de trois demandes pour des diplômes ou titres différents.**

## À QUI S'ADRESSE LA VAE ?

La démarche s'adresse à tout individu justifiant d'1 an d'expérience professionnelle au minimum en tant que cadre, en rapport avec le contenu de la certification visée. Le certificateur peut éventuellement prendre en compte les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dans le calcul de la durée de l'expérience. Les activités de type professionnel exercées à titre bénévole dans le cadre d'une association loi 1901 ou dans celui d'un mandat électif (municipal, syndical...) peuvent faire l'objet d'une demande de VAE.

## LE JURY DE VAE

Le jury est composé de 5 membres. On trouve trois personnalités extérieures représentatives du secteur, assistées de la direction de l'établissement (le directeur et le directeur pédagogique). Le président du jury est choisi par l'organisme de formation. Le jury est compétent pour toutes les voies d'accès à la certification.

## LE COÛT DE LA VAE

→ Étude de recevabilité du dossier de candidature	150 €
→ Entretien préalable d'orientation	100 €
→ Accompagnement (facultatif)	1 800 € TTC
→ Organisation du jury	600 € TTC
• Financement individuel	1 020 € TTC
• Financement par un organisme tiers	

Dans le cas d'une validation partielle, des frais de formation sont également à prévoir.

## LE FINANCEMENT DE LA VAE

Quel que soit le statut du candidat, sa démarche de VAE peut faire l'objet d'un financement total ou partiel.

CANDIDAT	PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE
Salarié (CDI, CDD, Intérim)	Entreprise / OPCA <hr/> CPF (compte Personnel de Formation)
Non-salarié (profession libérale...)	Organismes collecteurs (AGEFICE, FIF-PL...)
Agent public (titulaire ou non titulaire)	Administration, établissement public (dans le cadre du plan de formation)
Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	Pôle Emploi, Conseils régionaux

## LE CONGÉ INDIVIDUEL DE VAE

Une action de VAE peut être réalisée durant le temps de travail, à condition de faire une demande d'autorisation d'absence auprès de l'employeur. Le congé VAE est d'une durée maximale de 24 heures, consécutives ou non, afin de participer aux épreuves et à l'accompagnement. Le salarié perçoit une rémunération égale à celle qu'il aurait reçue s'il était resté à son poste de travail. Le salarié ne peut bénéficier que d'un seul congé VAE par an au sein d'une même entreprise.

# DÉROULEMENT DE LA VAE

## ACCUEIL

Information sur la VAE, les étapes, la procédure



## DOSSIER DE CANDIDATURE

- Construction et envoi du dossier par le candidat
- Étude de la recevabilité du dossier



## COMMISSION D'ORIENTATION

Entretien individuel avec un conseiller VAE



## ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS VAE

- Confirmation de l'engagement dans la VAE par le candidat
- Convention de VAE



## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Portefeuille de preuves
- Élaboration, rédaction et construction du dossier de VAE (avec ou sans accompagnement personnalisé)



## DÉPÔT DU DOSSIER

Vérification technique et administrative du dossier



## JURY DE VAE

Étude préalable du dossier  
Soutenance devant le jury  
Décision du jury



**VAE TOTALE**



**VAE PARTIELLE**

7, rue Maurice Grandcoing  
94200 Ivry-sur-Seine

Responsable V.A.E : Samir Rinaz

Tél. : 01 44 08 00 22

email : vae@etna-alternance.net

## À PROPOS DE IONIS EDUCATION GROUP

Créé en 1980 par Marc Sellam, IONIS Education Group est aujourd'hui le premier groupe de l'enseignement supérieur privé en France. 25 écoles et entités rassemblent dans 20 villes en France et à l'International près de 28500 étudiants en commerce, marketing, communication, gestion, finance, informatique, numérique, aéronautique, énergie, transport, biotechnologie et création... Le Groupe IONIS s'est donné pour vocation de former la Nouvelle Intelligence des Entreprises d'aujourd'hui et de demain. Ouverture à l'International, grande sensibilité à l'innovation et à l'esprit d'entreprendre, véritable culture de l'adaptabilité et du changement, telles sont les principales valeurs enseignées aux futurs diplômés des écoles du Groupe. Ils deviendront ainsi des acteurs-clés de l'économie de demain, rejoignant nos réseaux d'Anciens qui, ensemble, représentent plus de 80 000 membres.

**[www.ionis-group.com](http://www.ionis-group.com)**

Cette école est membre de 